



Direction

Affaire suivie par: Raymond Guidat et Alain Klein

COMMISSION PREVENTION Le 6 décembre 2017

SYNTHESE ET RELEVE DE CONCLUSIONS

Présents:

- Raymond Guidat, chef du département Planification-Prévention de l'ASS
- Henri Glesener, conseiller technique Prévention à l'ASS
- Alain Klein, ville de Luxembourg
- Tom Barnig, ville de Luxembourg
- Christian Kops, ville de Luxembourg
- Jean Stein, Hespérange
- Nico Reiffer, Sanem
- Henri Scholtes, Ettelbruck
- Claude Damy, Roeser
- Carlos Almeida, Niederanven-Schuttrange
- Serge Muller, Leudelange
- Roby Goergen, Dudelange
- Norbert Nenno, Mondercange

Excusés:

- Jean-Marie Hermes, ville de Luxembourg
- Roland Platzer, Mamer
- Patrick Holcher, Mertert
- Jan Kanstein, Junglinster

1. Accueil

Raymond Guidat et Alain Klein accueillent les participants et les remercient de leur présence. Ils les informent que Monsieur Norbert Nenno rejoint la commission.

2. Sujets de Prévention

2.1. Bâtiments sous ALARMIS: point de situation du groupe de travail

Tom Barnig fait un rapide résumé de la réunion du groupe de travail ALARMIS qui s'est tenue le 30 novembre 2017. L'objectif est d'étudier les mesures à proposer, notamment à l'ITM pour mieux gérer





Direction

le raccordement de certains bâtiments au CSU 112, via ALARMIS et notamment pour diminuer le risque de fausses alertes.

2.2. Nouvelle organisation de la Planification et de la prévention

Raymond Guidat fait un rapide résumé de la première réunion du groupe de travail sur la nouvelle organisation de la planification et de la prévention dans le cadre du CGDIS.

La réunion s'est tenue le 30 novembre 2017. Il s'agissait de concevoir un questionnaire à l'attention des bourgmestres et des chefs de corps afin de connaître leur organisation précise et les moyens qu'ils mettent à la disposition de la planification et de la prévention.

2.3. Règlement grand-ducal relatif à la commission consultative de la prévention incendie

Raymond Guidat fait un rapide résumé de la première réunion du groupe de travail sur l'écriture du règlement grand-ducal relatif à la commission consultative de la prévention incendie qui est prévue dans le projet de loi et qui s'est tenue le 30 novembre 2017.

Cette commission sera consulté pour toutes questions relatives à l'application du concept de prévention incendie, sur toutes nouvelles règles à édicter, toutes modifications des règles existantes ou lorsque l'évolution des techniques architecturales ou de construction sont susceptibles de déroger ou de modifier les règles existantes. Il lui sera également rendu compte annuellement de l'activité de prévention incendie. En effet, l'abrogation de la loi de 2004 qui imposait aux communes la mise en place d'un service prévention et à l'ASS l'existence d'un service prévention et d'une commission spéciale, entraîne le transfert de cette compétence au CGDIS. Il s'agit donc de garantir une concertation de l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration et l'application des mesures tendant à assurer la prévention contre les incendies. Elle sera composée de représentants du CGDIS compétents en la matière, de représentants du SYVICOL, des administrations ayant la sécurité dans leurs compétences (ITM, Fonction publique, etc.), de l'ordre des architectes et des ingénieurs conseils de contrôle agréés. Le secrétariat de la commission sera assuré par la direction de la stratégie opérationnelle. Elle n'a donc pas vocation à remplacer la présente commission prévention qui restera l'instance d'élaboration et de discussion interne des mesures de prévention contre les incendies.

L'objet de la réunion était de réfléchir à l'élaboration du règlement et notamment de la composition en nombres et qualités des représentants d'organismes et administrations concernés par le sujet.

2.4. Parking souterrain avec présence de chargeurs rapides de véhicules électriques

Carlos Almeida s'interroge sur les prescriptions à poser pour des parkings souterrains qui présentent des places de stationnement avec chargeur rapide pour véhicule électrique.

Il est précisé que cela est prévu dans les prescriptions 1506.3 de l'ITM.





Direction

3. Poursuite des travaux d'adaptation des prescriptions pour les immeubles à exploitation mixte

Alain Klein reprend les discussions sur les points surlignés en jaune et rouge du document SIS 1.2 F : « Dispositions spécifiques pour immeubles à exploitation mixte ».

4. Dates des prochaines réunions

La prochaine réunion est fixée au 3 janvier 2018.